



**Cour supérieure de justice et
Cour de justice de l'Ontario**

Formulaire de renseignements relatifs à
l'ordonnance restrictive du Centre
d'information de la police canadienne
(CIPC) – Droit de la famille

Type d'ordonnance (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

- Nouvelle Modifier/Changer Mettre fin à une ordonnance existante
 Ordonnance de ne pas faire Ordonnance de non-déplacement Localiser et appréhender
 Une ordonnance parentale a aussi été rendue et est jointe L'article 137 de la LSEJF

PARTIE A : Personne (partie) à protéger

Nom de famille	Prénom	Deuxième prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)
----------------	--------	-----------------	-----------------------------------

Adresse (obligatoire)

PARTIE B : Renseignements sur la personne (partie) visée par l'interdiction

Nom de famille	Prénom	Deuxième prénom
----------------	--------	-----------------

Pseudonymes/Autres noms connus ou d'emprunt	Dossier du greffe (avec FS, FC ou FO)
---	---------------------------------------

Adresse

Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Sexe (H/F/Autre)	Taille	Poids	Description des cheveux	Couleur des yeux
-----------------------------------	------------------	--------	-------	-------------------------	------------------

Cicatrices, marques, traits distinctifs

PARTIE C : Renseignements sur les enfants concernés par l'ordonnance judiciaire (le cas échéant)

Enfant 1 – Nom de famille	Prénom	Deuxième prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)
Enfant 2 – Nom de famille	Prénom	Deuxième prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)
Enfant 3 – Nom de famille	Prénom	Deuxième prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Le présent formulaire a été rempli par (écrire clairement en lettres d'imprimerie) :

(jj/mm/aaaa)

Nom du juge		Date de l'ordonnance
		(jj/mm/aaaa)
Lieu où se trouve le tribunal (ville)	Adresse	

SI CELA EST APPLICABLE

Date de la révocation/fin	Notes	Date de l'ordonnance originale
(jj/mm/aaaa)		(jj/mm/aaaa)
Date des modifications/changements	Notes	Date de l'ordonnance originale
(jj/mm/aaaa)		(jj/mm/aaaa)

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DE LA PERSONNE QUI REMPLIT LE FORMULAIRE

Si vous craignez pour votre sécurité, appelez la [Ligne d'aide aux victimes](#) gratuite, au 1 888 579-2888, ou dans la région du grand Toronto, au 416 314-2447. Si votre situation est urgente, appelez la police locale ou composez le 9-1-1.

OBTENIR UNE ORDONNANCE DE NE PAS FAIRE : Le site Web du ministère du Procureur général (<https://www.ontario.ca/fr/page/services-de-justice-familiale-0>) contient des renseignements sur :

- comment [obtenir une ordonnance de ne pas faire](#) (www.ontario.ca/fr/page/obtenir-une-ordonnance-de-ne-pas-faire)
- comment [trouver un avocat](#) (www.ontario.ca/fr/page/trouver-un-avocat-ou-un-parajuriste)
- le [Programme des agents de soutien dans le contexte de la Cour de la famille](#) (<https://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-soutien-dans-le-contexte-de-la-cour-de-la-famille>).

ENLÈVEMENT D'UN ENFANT : Si votre enfant a été [enlevé par un membre de la famille](#) (<https://www.ontario.ca/fr/page/enlevement-denfant-par-un-membre-de-la-famille>), vous pouvez demander à la Cour de la famille d'ordonner que l'enfant vous soit ramené, même s'il a été emmené hors de l'Ontario. Composez le 9-1-1 ou contactez la police locale si vous croyez que votre enfant a été enlevé.

NON-DÉPLACEMENT : Vous pouvez demander à la Cour de la famille de rendre une ordonnance qui interdit à un parent, ou aux deux parents, d'emmener leur enfant à l'extérieur d'une région donnée.

IMPORTANT : Vous devez donner une description exacte des parties et des enfants (le cas échéant) qui sont concernés par l'ordonnance ci-jointe. Ces renseignements sont nécessaires pour qu'un dossier complet et facilement accessible soit entré dans la base de données du Centre d'information de la police canadienne.

Si la personne qui remplit le formulaire a besoin de plus de place pour identifier d'autres personnes protégées par l'ordonnance en question (il y a plus d'une personne à identifier à la partie A ou plus de trois enfants à la partie C), elle doit utiliser une feuille de papier distincte et la joindre au présent formulaire.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DU GREFFE

IMPORTANT : Le personnel du greffe **DOIT** joindre une copie de l'ordonnance judiciaire délivrée au présent formulaire et remettre tous les documents à l'organisme d'exécution pertinent (p. ex., représentants de l'appareil judiciaire, agents de police ou agents de la paix municipaux, provinciaux ou fédéraux, y compris l'Agence des services frontaliers du Canada, selon ce qui est nécessaire).

PRIÈRE DE NE PAS joindre une copie du présent formulaire à des documents qui doivent être signifiés aux personnes nommées à la partie B du formulaire. Si le personnel du greffe se charge de faire signifier les documents par le biais du Bureau de l'exécution des actes de procédure (shérif), il faut remplir la formule FLR_A_6EO : Information pour la signification d'ordonnance de ne pas faire.

Les formulaires du CIPC ne doivent pas être versés ou conservés dans le dossier du greffe. Consultez le guide des procédures à la Cour de la famille pour de plus amples renseignements sur la démarche à suivre et la gestion de ces types d'ordonnance.